Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale de la Charente

PROCÉS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE

SÉANCE DU 7 JUILLET 2025

Les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Charente se sont réunis le lundi 7 juillet à 18 heures, au siège du Centre de Gestion de la Charente, sous la présidence de Monsieur Patrick BERTHAULT, Président du Centre de Gestion, Conseiller municipal de Maine-de-Boixe.

Date de convocation : 30 juin 2025

Présents :

TITULAIRES : 8

- M. Patrick BERTHAULT, Président du Centre de Gestion, Conseiller municipal de Maine-de-Boixe,
- Mme Monique CHIRON, Vice-présidente du Centre de Gestion, Maire de Vœuil-et-Giget,
- Mme Sylviane BUTON, Vice-présidente du Centre de Gestion, Conseillère municipale de Vervant,
- Mme Anna ANDRÉ, Vice-présidente du Centre de Gestion, Conseillère municipale de La Chapelle,
- Mme Sylvie MAILLOCHAUD, Adjointe au maire de Balzac,
- M. Michaël CANIT, Maire de Saint-Sornin,
- M. Christian BARDET, Président du Syndicat mixte d'alimentation en eau du Sud-Charente,
- M. Éric BIOJOUT, Grand Angoulême – Communauté d'Agglomération.

Excusés :

TITULAIRES : 19

- M. Michel GERMANEAU, Vice-président du Centre de Gestion, Maire de Linars,
- M. Daniel ROUHIER, Conseil municipal de Brie,
- M. James CHABAUTY, Maire de Montignac-Charente,
- M. Patrick ROUX, Adjoint au maire de Marsac,
- Mme Patricia LAINÉ, Adjointe au Maire de Fléac,
- Mme Fabienne GODICHAUD, Maire de Saint-Michel,
- Mme Sandrine PRÉCIGOUT, Maire de Terre-de-Haute-Charente
- Mme Virginie LEBRAUD, Maire de Chirac,
- Mme Brigitte BAPTISTE, Maire de Touvre,
- M. Jérôme DESBROSSE, Conseiller municipal de Montmoreau,
- Mme Françoise DELAGE, Maire de Dignac,
- Mme Francine PINEAU, Maire de Mouton,
- Mme Sonia PAPILLAUD, Conseillère syndicale du SIVOS Cellettes – Maine-de-Boixe,
- M. Eric PINAUD, Vice-président de la CdC Charente-Limousine,
- Mme Laetitia REGRENIL, Département de la Charente,
- Mme Hélène GINGAST, Département de la Charente,
- Mme Sandra ROS, Ville d'Angoulême,
- Mme Sophie FORT, Ville d'Angoulême,
- Mme Anne-Laure WILLAUMEZ, CCAS d'Angoulême.

SUPPLEANTS : 22

- Mme Jeannine DUREPAIRE, Maire de Chabrac,
- Mme Catherine BRIE, Maire de Saint-Saturnin,
- Mme Béatrice PIVETEAU, Adjointe au maire de Montmoreau
- Mme Marie-Jeanne VIAN, Maire de Saint-Preuil,
- Mme Joëlle AVERLAN, Conseillère municipale de Champniers,
- M. Jean-Louis LÉVESQUE, Maire de Chateauneuf-sur-Charente,
- Mme Françoise DURUISSEAU, Adjointe au maire de Maine-de-Boixe,
- M. Sébastien PIOT, Maire de Courgeac,
- M. Francis LAURENT, Maire de Mornac,
- M. Clauddy SEGUINAR, Maire de Verteuil-sur-Charente,
- M. Jean-Christophe BORDAS, Conseiller municipal de Mansle-les-Fontaines,
- M. Franc PINAUD, Maire de Genac-Bignac,
- M. Patrick GALLÈS, Maire de Saint-Séverin,
- M. Jean-Michel BOLVIN, Vice-président de la CdC Lavalette-Tude-Dronne,
- Mme Pascale BELLE, Vice-présidente de CALITOM,
- M. Laurent DANEDE, Vice-président de la CdC Cœur-de-Charente,
- M. Patrick MARDIKIAN, Département de la Charente,
- M. Jérôme SOURISSEAU, Département de la Charente,
- Mme Sandrine JOUINEAU, Ville d'Angoulême
- Mme Catherine REVEL, Ville d'Angoulême,
- Mme Michèle FAYE, CCAS d'Angoulême,
- Mme Martine ROGONDEAUD, Grand Angoulême – Communauté d'Agglomération.

Était également excusé M. David BERNARD, Trésorier principal municipal.

Pouvoirs : 8

- M. Michel GERMANEAU a donné pouvoir à M. Christian BARDET,
- Mme Brigitte BAPTISTE a donné pouvoir à Mme M. Patrick BERTHAULT,
- M. Daniel ROUHIER a donné pouvoir à Mme Monique CHIRON,
- Mme Fabienne GODICHAUD a donné pouvoir à Mme Sylviane BUTON,
- Mme Francine PINEAU a donné pouvoir à Mme Anna ANDRÉ,
- M. James CHABAUTY a donné pouvoir à Mme Sylvie MAILLOCHAUD,
- Mme Sonia PAPILLAUD a donné pouvoir à M. Michaël CANIT,
- M. Patrick ROUX a donné pouvoir à M. Éric BIOJOUT.

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 1er avril 2025

Monsieur le Président demande si l'assemblée a des observations à émettre sur le procès-verbal de la séance susvisée.
Aucune remarque n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président évoque les deux premiers points inscrits à l'ordre du jour qui concernent 2 projets d'avenants relatifs aux conventions de Protection Sociale Complémentaire avec la M.N.T. pour le risque Santé et TERRITORIA MUTUELLE pour le risque Prévoyance.
Or, les deux assureurs n'ont pas transmis dans les délais contractuels fixés au 30 juin, les notes techniques détaillées permettant de justifier leurs demandes de révisions tarifaires en lien avec les évolutions réglementaires.
Monsieur le Président propose donc de retirer ces deux délibérations de l'ordre du jour et de négocier avec les titulaires de nouveaux projets d'avenants.

N°2025/21 - <u>Convention de partenariat avec OHÉ PROMETHÉE CHARENTE – Signature - Autorisation</u>

OHÉ PROMETHÉE CHARENTE est l'association gestionnaire de l'Organisme de Placement Spécialisée (OPS) CAP EMPLOI, partenaire du Centre de Gestion depuis de nombreuses années pour l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des collectivités territoriales et des établissements publics affiliées au CDG.

La précédente convention s'est terminée au 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer une nouvelle convention selon le projet ci-annexé pour la période 2025-2028.

N°2025/22 - <u>Mise à jour du tableau des effectifs – Création d'emplois permanents - Décision</u>

Monsieur le Président indique d'une part, que plusieurs agents remplissent les conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe ou d'infirmier en soins généraux hors classe.
En application des Lignes Directrices de Gestion arrêtées en matière de valorisation et de promotion des parcours, deux agents sont susceptibles d'être inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade.

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle que le Centre de Gestion a en charge, parmi ses missions obligatoires, le secrétariat du conseil médical pour les collectivités et établissements affiliés à titre obligatoire ou volontaire, mais également pour les collectivités et établissements non affiliés qui adhèrent au socle commun. Du fait du départ d'un agent du service au 1er septembre 2025, un appel à candidatures a été effectué, afin de pourvoir à son remplacement.
Aussi, il convient de créer le poste correspondant.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 2 juin 2025 ;

Considérant que la technicité des postes, les fonctions exercées et la manière de servir des agents justifient leur inscription au tableau d'avancement de grade pour 2025 ;

Considérant que la nomination des agents nécessite la création des postes correspondants ;

Considérant la mutation d'un assistant de conservation principal de 2ème classe ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs au vu des besoins de l'établissement et de l'adaptation de ses services aux besoins de fonctionnement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de créer et supprimer les emplois suivants :

Grades	Catégorie	Quotité	Création	Suppression	Date d'effet
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	35/35ème	1		01/08/2025
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	35/35ème	1		01/09/2025
Adjoint administratif	C	35/35ème		1	01/09/2025
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	35/35ème	1		01/09/2025
Infirmier en soins généraux hors classe	A	35/35ème	1		01/09/2025
Infirmier en soins généraux	A	35/35ème		1	01/09/2025
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	35/35ème		1	01/09/2025
		TOTAL	**4**	**3**	

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. 2025.

N°2025/23 : Création de deux emplois non-permanents pour faire face à des besoins d'accroissement temporaire d'activité – Décision

Monsieur le Président indique qu'il convient de créer deux emplois non-permanents à temps complet, afin de faire face aux besoins du Centre lors d'accroissements temporaires d'activité (adhésions service paie à façon, enquêtes administratives), sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe (catégorie C), dont la rémunération sera calculée par référence à un indice correspondant à l'échelle indiciaire applicable aux adjoints administratifs (C2) et, le cas échéant, au RIFSEEP dans les conditions prévues par délibération.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.332-23 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de créer deux emplois non-permanents à temps complet sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe pour une durée d'un an.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. 2025.

N°2025/24 : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade - Décision

Monsieur le Président indique qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.
La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.
Monsieur le Président rappelle que ces taux ont été fixés pour le Centre de Gestion par délibération du Conseil d'Administration en date du 31 mars 2017. Il convient toutefois de déterminer à nouveau les taux

de promotion, afin de prendre en compte les nouveaux cadres d'emplois présents au sein des effectifs du Centre.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L522-27 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 2 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de fixer à 100% les taux de promotion pour les avancements de grade figurant dans le tableau ci-après :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement
A	Attachés	Attaché	Attaché principal
		Attaché principal	Attaché hors classe
	Ingénieurs	Ingénieur	Ingénieur principal
		Ingénieur principal	Ingénieur hors classe
	Infirmiers en soins généraux	Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe
Catégorie	**Cadre d'emplois**	**Grade d'origine**	**Grade d'avancement**
B	Rédacteurs	Rédacteur	Rédacteur principal de 2ème classe
		Rédacteur principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ère classe
	Techniciens	Technicien	Technicien principal de 2ème classe
		Technicien principal de 2ème classe	Technicien principal de 1ère classe
	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation	Assistant de conservation principal de 2ème classe
		Assistant de conservation principal de 2ème classe	Assistant de conservation principal de 1ère classe
C	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe
		Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
		Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe

N°2025/25 : Représentants des collectivités territoriales au Comité Social Territorial (CST) placé auprès du Centre de Gestion – Avis

Suite à la mise en place d'un Comité Social Territorial local par la commune de Brie, Monsieur Daniel ROUHIER perd sa qualité pour siéger en tant que représentant des collectivités territoriales et établissements publics au sein du Comité Social Territorial (CST) placé auprès du Centre de Gestion. En conséquence, il convient de pourvoir à son remplacement au sein de l'instance.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté n°2024-217 du 30 octobre 2024 portant modification de la composition des représentants des collectivités et des établissements publics au CST et à sa formation spécialisée placés auprès du Centre de Gestion ;

Après en avoir délibéré, les seuls membres du Conseil d'Administration issus des collectivités et établissements employant moins de 50 agents émettent à l'unanimité un avis favorable à la désignation, par Monsieur le Président, de M. Philippe BOIREAU, Maire délégué de Mansle-les-Fontaines comme membre titulaire au CST et à sa formation spécialisée en lieu et place de M. Daniel ROUHIER.

Décisions prises par le Président en vertu de sa délégation - Information

- Conventions relatives aux services proposés par le Centre de Gestion.

Monsieur le Président expose que les collectivités figurant dans le tableau ci-annexé sont conventionnées avec le Centre de Gestion pour les services facultatifs mentionnés.

- Signature d'un contrat de maintenance d'un serveur informatique, avec la société NOVENCI pour un montant de 1024 € H.T., à compter du 1er avril 2025 pour une durée de 1 an.

- Signature d'un contrat de mise à disposition des services d'OVHcloud, sans limite de durée, aux fins de déploiement d'un système de téléphonie voixIP.

- Signature d'un contrat de service managé du système autocom de téléphonie, avec la société FOLIATEAM, pour une durée de 4 mois, à compter du 22 juin 2025, pour un montant de 554,74 € TTC.

Informations diverses

- Démarche relation usagers

Comme vous le savez, le Centre de Gestion de la Charente s'est engagé, dans le cadre de son projet d'établissement notamment, dans une démarche d'amélioration continue.

L'enquête conduite auprès de toutes les collectivités en juin 2024, a confirmé notre trajectoire, révélé la confiance des collectivités pour nos accompagnements face aux enjeux R.H. mais aussi permis d'identifier certains axes d'amélioration. La relation usagers en fait partie.

Aussi, au premier trimestre de cette année, nous avons confié à l'AFNOR, le soin de nous accompagner dans cette démarche de progrès, qui va s'échelonner dans les mois et années à venir.
Le diagnostic ci-annexé identifie des points forts et des pistes de progrès, des préconisations et les principaux chantiers à venir.

A ce stade, la charte de la relation usagers a été rédigée et partagée aux agents. Elle vous est communiquée, pour information, en pièce jointe de la présente note. Sa mise en œuvre effective est

prévue au 1er janvier 2026 et s'accompagnera d'un ajustement des horaires d'ouverture, de l'aménagement d'un guichet d'accueil au rez-de-chaussée du bâtiment, du déploiement de la téléphonie par VoixIP à l'automne et de l'acquisition d'une solution de gestion de la relation client/citoyen (GRC) permettant notamment la traçabilité des demandes et leur suivi en interne.
La déclinaison opérationnelle va être travaillée service par service de l'été à la fin de l'année.

- Personnel du Centre

Monsieur le Président informe de la demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle de Margaux JORET, adjoint administratif (C), à compter du 1er septembre 2025 et du recrutement, pour la remplacer, de Mme Charlène LOISEAU, adjoint administratif principal de 2ème classe (C), au 11 août prochain.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h30.

Le Président,

M. Patrick BERTHAULT.